



Fiche d'information destinée aux femmes enceintes concernant le déclenchement artificiel du travail

Madame,

Un déclenchement artificiel du travail est envisagé pour votre accouchement à la suite d'une proposition médicale, ou à votre demande.

Il y a deux contextes possibles :

- Les conditions locales sont favorables (votre col est déjà modifié): le déclenchement consistera donc à donner des contractions et diriger le travail. Il est débuté en salle de naissance et vous y resterez jusqu'à l'accouchement, qui a lieu le plus souvent dans les 12 heures. Une fois le travail débuté, l'issue est proche d'un travail spontané (risque de césarienne similaire). Le déclenchement peut être réalisé sur indication médicale. En cas de grossesse normale, **lorsqu'il n'y a pas de raison médicale** pour provoquer l'accouchement, un « déclenchement de convenance » encore appelé « accouchement programmé » peut être envisagé. Ce type de déclenchement ne peut être pratiqué qu'en fin de grossesse (à partir de 39 semaines, soit environ 8 mois et demi) et si le col est favorable (ramolli et un peu ouvert).

- Les conditions locales ne sont pas favorables (le col est encore trop fermé) : il faut commencer par une étape préalable appelée maturation cervicale. Cette étape consiste à utiliser des moyens chimiques ou mécaniques pour préparer le col à un déclenchement ultérieur. Du fait des conditions initiales, l'accouchement peut survenir dans un délai de 72 heures, nécessitant une hospitalisation et une surveillance régulière. La maturation cervicale **n'est proposée qu'en cas d'indication médicale** à terminer la grossesse, qu'elle soit maternelle ou fœtale. Quelle que soit la technique de maturation cervicale proposée, le risque de césarienne est augmenté, du fait même de la situation médicale.

En pratique

Déclenchement du travail : vous êtes admise en salle de naissance. On vous propose une analgésie péridurale, puis une rupture artificielle de la poche des eaux. Il est souvent nécessaire de rajouter de l'ocytocine pour donner plus de contractions utérines et diriger le travail.

La maturation cervicale :

Nous disposons de plusieurs techniques, qui ont toutes leurs avantages et leurs limites. Nous utilisons le plus souvent la maturation cervicale mécanique par ballonnet introduit dans le col lors d'un examen sous spéculum. Cette technique a l'avantage d'être plus douce mais allonge la durée de la maturation.

Il est également possible d'utiliser des prostaglandines par voie vaginale sous plusieurs formes. La maturation chimique par tampon de prostaglandines (PROPESS) est utilisée le plus souvent en cas de rupture des membranes.

En cas de besoin médical d'un accouchement rapide, nous proposons l'utilisation simultanée de ces 2 méthodes : « Propess + ballonnet ».

Le professionnel qui vous accompagne vous proposera l'option la plus adaptée à votre situation médicale.

En cas de déclenchement ou de maturation cervicale, la date choisie peut être modifiée en fonction de l'activité dans le service. L'équipe vous proposera un autre rendez-vous après avoir réévalué l'indication et le bien être sur un plan foetal et maternel.

Cette fiche d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser au médecin ou à la sage-femme toutes les questions que vous souhaitez.

Exemple de technique de maturation cervicale avec ballonnet



Mise à jour du 4/12/2017